

Sécurité de la vieillesse—Loi

deux femmes seules sur trois de plus de 65 ans qui sont, par le fait même, en deça du seuil de la pauvreté.

Si ces personnes âgées touchent déjà une pension de sécurité de la vieillesse si insuffisante qu'elles ont besoin d'un supplément de revenu garanti pour amener leur revenu au moins au seuil de la pauvreté, pourquoi le gouvernement aggrave-t-il encore leur situation en réduisant une pension de sécurité de la vieillesse déjà insuffisante? Comment pourrait-il économiser en retirant de l'argent d'une poche et en le mettant dans une autre? Pense-t-il qu'en réduisant ainsi la pension de base de très nombreuses personnes âgées, ce qui a pour effet d'en faire des indigents, il va accroître leur fierté et leur amour-propre au moment de la retraite? Comment le gouvernement du pays le plus riche du monde peut-il ne serait-ce qu'envisager un régime de pensions qui réduit ses retraités à la misère?

Quelle triste blague que le supplément de revenu garanti, si l'on examine le bilan du gouvernement! Selon la définition du dictionnaire, garantir, c'est: «Donner sa parole pour assurer qu'on assumera certains engagements.»

Les Canadiens savent ce qu'il faut penser de la parole du gouvernement libéral actuel, la promesse qu'il avait faite de ne pas réglementer les prix et les salaires, de ne pas hausser le prix de l'essence de 18c., et de diminuer son déficit annuel. Nous avons vu le gouvernement recourir au Programme énergétique pour revenir sur les accords relatifs aux terres du Canada. Nous l'avons vu tout récemment adopter une loi pour rompre purement et simplement l'entente relative aux pensions qu'il avait conclue avec les fonctionnaires, les membres de la GRC et des Forces armées du Canada. Si le gouvernement est prêt à rompre des engagements écrits, les Canadiens ne devraient pas s'étonner qu'il manque sans vergogne à ses engagements moraux et tacites envers les personnes âgées.

Il y a lieu de signaler que les entreprises privées qui ont des régimes de pensions sous forme d'assurance-vie n'ont pas, elles, le droit de changer quoi que ce soit au montant ou aux modalités des contrats. Le gouvernement fait en sorte que les entreprises privées ne puissent rien changer aux promesses qu'elles ont faites quant aux montants, aux droits et aux modalités, comme il se doit. Pourquoi, alors, les Canadiens devraient-ils tolérer un gouvernement qui manque à sa parole et qui rompt son contrat social avec les contribuables? Serait-ce que le régime des pensions de la vieillesse du gouvernement est au bord de la faillite? C'est sans doute le cas. Aucun des régimes du secteur privé n'a fait faillite ni subi de réductions. C'est qu'ils doivent, de par la loi, être établis sur des bases actuarielles solides, afin que l'argent soit disponible quand on en a besoin. Il faudrait à tout le moins que les régimes de pensions du gouvernement le soient aussi, sans quoi nous courrons sans cesse le risque qu'il manque à ses engagements comme à l'heure actuelle.

Compte tenu du vieillissement de notre société, nous n'arriverons pas à maintenir tous les régimes de pensions établis. Si nous comptons actuellement au Canada 2.1 millions de personnes âgées, nous en compterons 3.4 millions en l'an 2001, dans à peine 18 ans. Au lieu de rompre son contrat social avec les Canadiens, le gouvernement devrait présenter des mesures en vue non pas d'augmenter les pensions, mais de les améliorer, comme le recommandait le comité spécial du Sénat, surtout en ce qui concerne le financement tout à fait insuffisant en général, et les inégalités et injustices flagrantes que la loi actuelle

impose aux femmes, en particulier. A quoi peut servir un régime de pension s'il est à sec? Parce que les régimes de pension du gouvernement ont été mal planifiés, si nous voulons nous-mêmes recevoir une pension, il faudra augmenter les impôts de nos enfants.

• (1115)

Je le répète, d'après la loi, les régimes de pension du secteur privé doivent être financés selon les principes actuariels afin que l'argent soit là lorsqu'il est temps de le payer. Ce n'est pas le cas des pensions du gouvernement. C'est un fait qui a été clairement établi quand la Chambre a débattu les importantes augmentations de pension que les députés se sont accordées. S'il avait fallu trouver l'argent nécessaire pour accorder aux députés de telles augmentations de leurs prestations de retraite dans le cadre d'un régime de pension privé, les choses ne se seraient pas passées de la même façon et les députés et les sénateurs n'auraient pas eu les moyens de s'accorder des pensions deux fois plus importantes que celles que peuvent recevoir d'autres Canadiens. Il suffit d'imaginer le montant fantastique de 1.2 million de dollars que coûtera la pension de notre nouveau sénateur Pitfield. On a calculé qu'au moment de sa retraite, il aura reçu environ 15 fois plus d'argent que le retraité canadien moyen. Comment les libéraux peuvent-ils parler d'équité et de justice sociale?

Bien entendu, je suis d'accord pour qu'on fixe une limite de 6 et de 5 p. 100 aux hausses salariales afin de faire baisser le taux d'inflation, mais je ne suis pas d'accord pour qu'on annule un contrat moral ou écrit qui touche uniquement quelques Canadiens plutôt que l'ensemble des citoyens.

J'appuierais aussi un programme économique de grande envergure susceptible d'augmenter la production et la productivité au Canada et d'autres mesures qui ramèneraient le taux d'inflation en-dessous de 6 p. 100 par an. A ce moment-là, il ne serait pas nécessaire d'augmenter les pensions des personnes âgées de plus de 6 p. 100 et nous n'aurions pas besoin d'adopter un tel bill.

Ce qu'il nous faut maintenant, ce sont des mesures économiques et non des bills à caractère négatif. Si, après s'être accordé une énorme augmentation de pension il y a à peine un an et demi, un seul député libéral ose appuyer cette mesure méprisante qui réduira les pensions des personnes âgées méritantes, l'hypocrisie aura atteint de nouveaux sommets à la Chambre des communes et les principes de justice sociale des libéraux auront été réduits à leur plus simple expression.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom de mon parti, le Nouveau parti démocratique, au sujet du projet de loi C-131, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. Auparavant, je voudrais relever certaines observations du député qui m'a précédé. Après avoir déclaré que le parti conservateur, dont il fait partie, appuyait le principe des 6 et 5 p. 100, il s'est prononcé contre ce projet de loi. Le parti conservateur aurait dû prévoir, il me semble, que s'il appuyait le principe des 6 et 5 p. 100—ce principe libéral factice—il aurait à faire face par la suite à des projets de loi comme celui-là qui touche les pensions de vieillesse et d'autres mesures visant les enfants, les allocations familiales, les fonctionnaires, les militaires et les policiers à la